

**Bruxelles, le 19 juin 2026
(OR. en)**

10361/26

**SOC 385
EMPL 206
ECOFIN 800
UEM 277
COMPET 788
ENV 764
EDUC 259
ENER 410
JAI 845
GENDER 112
JEUN 154
SAN 493**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Contribution sur les aspects relatifs à l'emploi et aux politiques sociales des recommandations par pays: recommandations concernant les politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi de chaque État membre - <i>Approbation</i>

Le 3 juin 2026, dans le cadre du Semestre européen 2026, la Commission a présenté au Conseil ses propositions de recommandations par pays, dont les références figurent dans le document 9955/26.

Les 27 documents (un pour chaque État membre) ont été examinés par le comité de l'emploi (COEM) et le comité de la protection sociale (CPS). En raison de contraintes de temps à la suite de la présentation du paquet de printemps par la Commission, une note horizontale sur les recommandations par pays a été élaborée et examinée au sein des comités compétents (COEM, CPS, CPE, CEF au niveau des suppléants, CEF). Lors de sa réunion des 18 et 19 juin, le Conseil européen a examiné les recommandations intégrées par pays sur la base d'une note horizontale, ce qui permet de clôturer le Semestre européen 2026. Les aspects des différentes recommandations par pays concernant uniquement la *filière* Ecofin seront examinés après la session du Conseil Ecofin du 12 juin. Les versions des recommandations par pays énumérées dans le document 10247/26 ne sont donc pas les versions définitives.

La liste des projets de recommandations à l'intention de chaque État membre, tels qu'ils résultent de l'examen du COEM, du CPS et du CPE, figure dans le document 10247/26.

Le Coreper est invité à examiner les projets de recommandations pour chaque État membre énumérés dans le document 10247/26, afin que le Conseil EPSCO soit en mesure d'approuver sa contribution portant sur les aspects des projets de recommandations du Conseil formulées pour chaque État membre relatifs à l'emploi et aux politiques sociales ainsi que les aspects propres à la fois aux *filières* EPSCO et Ecofin.

Le Conseil adoptera ensuite les recommandations intégrées par pays lors de la session que le Conseil Ecofin tiendra le 10 juillet 2026.
